

## CONDITIONS D'ANNULATION ET MODIFICATION DE VOYAGE « SEMINAIRE SOLINFIS MARRAKECH »

### Conditions d'annulations du fait du client :

1/Si la date de résiliation est comprise entre 180 jours et plus avant départ (date de départ non comprise)

Si forfait sans transport ou vol affrété = 25% de frais d'annulation sur base du dernier devis validé par le client.

Si forfait avec transport sur vol régulier ou Low Cost = 25% de frais d'annulation sur base du dernier devis (hors vol) validé par le client. + frais réels de la compagnie aérienne.

2/Si la date de résiliation est comprise entre 179 jours et 70 jours avant le départ (date de départ non comprise)

Si forfait sans transport ou vol affrété = 40% de frais d'annulation sur base du dernier devis validé par le client.

Si forfait avec transport sur vol régulier ou Low Cost = 40% de frais d'annulation sur base du dernier devis (hors vol) validé par le client. + frais réels de la compagnie aérienne

3/Si la date de résiliation est comprise entre 69 jours et 40 jours avant départ (date de départ non comprise)

Si forfait sans transport ou vol affrété = 70% de frais d'annulation sur base du dernier devis validé par le client. \*

Si forfait avec transport sur vol régulier ou Low Cost = 70% de frais d'annulation sur base du dernier devis validé par le client. + frais réels de la compagnie aérienne\*

4/Si la date de résiliation est comprise entre 39 jours et 15 jours avant départ (date de départ non comprise)

Si forfait sans transport ou vol affrété = 80% de frais d'annulation sur base du dernier devis validé par le client.\*

Si forfait avec transport sur vol régulier ou Low Cost = 80% du séjour terrestre + frais réels de la compagnie aérienne\*

5/Si la date de résiliation est comprise entre 14 jours et le jour du départ (date de départ non comprise)

Si forfait sans transport = 100% de frais d'annulation sur base du dernier devis validé par le client.\*

Si forfait avec transport sur vol régulier ou Low Cost = 100% du séjour terrestre + frais réels de la compagnie aérienne.\*

\*Les frais liés à l'inscription du séminaire/formation ne peuvent pas être remboursés à moins de 70 jours avant le jour du départ (date de départ non comprise)

En cas d'incapacité du (des) formateur(s)/orateur(s) initialement prévus à accompagner le groupe ou à se rendre sur le lieu du séminaire, pour quelque raison que ce soit, l'organisateur se réserve le droit de le(s) remplacer par un intervenant équivalent, sans qu'aucun dédommagement, remboursement ou modification du séjour ne puisse être exigé.

Dans le cadre d'un forfait : Les frais s'appliquent par personne.

Dans le cadre d'un affrètement : Les frais s'appliquent sur le montant total du contrat. *\*Sauf mention contraire.*

Tout forfait incluant un transport aérien est soumis aux conditions d'annulation générales et particulières des compagnies aériennes désignées.

Toute annulation doit nous parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception, ou par tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

### Conditions d'annulations du fait du fournisseur :

#### ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR (article L211-14 III du Code du tourisme) :

##### 1. Circonstances exceptionnelles et inévitables :

MASTERPLAN TRAVEL se réserve le droit d'annuler les voyages pour des circonstances de force majeure, des événements climatiques ou naturels (crues et décrues, cyclone,) ou pouvant entraîner l'impossibilité de profiter de certaines prestations pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs, et ceci à tout moment avant le départ, sans autre obligation que le remboursement des sommes versées. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité complémentaire. MASTERPLAN TRAVEL proposera au passager, dans la mesure du possible, un voyage de substitution de valeur équivalente. Le passager aura le droit, à son choix, de bénéficier de ce voyage de substitution ou bien d'être remboursé selon les modalités prévues dans les présentes conditions. En cas d'acceptation par le passager du voyage de substitution, aucun remboursement ni versement d'indemnité de dédommagement n'aura lieu.

##### 2. Du nombre de participants :

MASTERPLAN TRAVEL se réserve le droit d'annuler l'un ou l'autre voyage en cas d'insuffisance de participants; sans autre obligation que le remboursement des sommes versées. L'annulation pour insuffisance de participants devra être notifiée par MASTERPLAN TRAVEL au voyageur au plus tard :

- 20 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours,
- 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours,
- 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours,